

SAINTE-LUCIE



Pour l'Egalité Femme - Homme



TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME

Sainte-Lucie, en anglais : *Saint Lucia*, est un État insulaire des Antilles. Située sur le bord oriental de la mer des Caraïbes. Sainte-Lucie fait partie des îles du Vent ; elle est située entre, au sud, les îles de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, au sud-est, la Barbade et au nord, la Martinique. Sa superficie est de 620 km² pour une population estimée à 185.000 habitants (2018). Sa capitale est Castries.

Nommée en l'honneur de Lucie de Syracuse, l'île est visitée pour la première fois par les Européens vers 1500 qui essaieront progressivement de s'y implanter sans succès. C'est la France qui commença à établir une réelle colonie et signa un traité avec les Caraïbes en 1660. L'île est principalement disputée entre la France et le Royaume-Uni, lequel en obtient le contrôle complet en 1814, avec le traité de Paris. Un gouvernement représentatif local est mis en place en 1924. Le pays devient indépendant

le 22 février 1979, en tant que royaume du Commonwealth. Il adhère à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale en 1981.

En tant que royaume du Commonwealth, Sainte-Lucie reconnaît la reine Élisabeth II comme chef d'État ; elle est représentée sur l'île par un Gouverneur général. Le pouvoir exécutif est cependant dans les mains du Premier ministre et de son cabinet, et le Gouverneur général n'agit que sur les conseils de ces derniers. Après les élections législatives, le chef du parti majoritaire ou le chef d'une coalition de la majorité à l'Assemblée est habituellement nommé Premier ministre par le Gouverneur général ; celui-ci nomme également le vice Premier ministre.

Le Parlement de Sainte-Lucie est bicaméral. La chambre basse, l'Assemblée (*House of Assembly*), possède 17 sièges désignés au suffrage universel direct pour cinq ans. La chambre haute, le Sénat (*Senate*), possède 11 membres nommés par le Gouverneur général.

Sainte-Lucie est membre de la communauté des Caraïbes, de l'organisation des États de la Caraïbe orientale et de l'Organisation internationale de la francophonie.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels :

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	CEDEF/CEDAW	Date de ratification : 08 Oct 1982	
	CDE	Date de signature : 30 Sept 1990	
		Date de ratification : 16 Juin 1993	
	RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES	Adhésion	
	STATUT DE ROME	Date de signature : 27 Août 1998	
		Date de ratification : 18 Août 2010	

	DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES	Adhésion
	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION : « Mettre fin à la mutilation génitale féminine».	Adhésion
INSTRUMENTS REGIONAUX	LA CONVENTION INTERAMERICAINE SUR LA PRE SANCTION ET L'ERADICATION DE LA VIOLENCE FEMME (DITE CONVENTION DE BELEM DO PARA)	Date de signature : 11 novembre 1994 Date de ratification : 8 mars 1995
INSTRUMENTS REGIONAUX	LA CONVENTION AMERICAINE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME ADOPTEE A SAN JOSE, COSTA RICA, LE 22 NOVEMBRE 1969	Date de ratification : 27 septembre 1977

ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Le code criminel (*Criminel Code*) de Sainte-Lucie interdit le viol et prévoit une peine d'emprisonnement allant de 14 ans jusqu'à perpétuité (2005, art. 123).

La loi proscrit également les « rapports sexuels illicites » et prévoit une peine d'emprisonnement allant de 14 ans jusqu'à perpétuité pour cette infraction, ainsi que les « attentats à la pudeur », lesquels sont punissables d'une peine d'emprisonnement de trois à sept ans lorsqu'elles sont commises à l'endroit de personnes de 16 ans ou plus (*ibid.*, art. 124, 130)

La loi définit le viol conjugal comme étant un crime dans les situations suivantes : un époux commet un viol lorsqu'il a des rapports sexuels avec son épouse sans qu'elle n'y consente, en ayant recours à la force, aux menaces, à une drogue ou à un objet dans l'intention de la stupéfier ou de la subjuguer, lorsqu'il existe, en rapport avec ces deux personnes, l'un des éléments suivants :

- Un jugement conditionnel de divorce ou d'annulation rendu en vertu de la loi sur le divorce [*Divorce Act*];
- Un jugement de séparation judiciaire rendu en vertu du code civil [*Civil Code*];
- Une convention de séparation ou la séparation réelle des parties; ou une ordonnance exécutoire de paix ou une ordonnance selon laquelle l'époux ne doit pas agresser sexuellement son épouse ni avoir de rapports sexuels avec elle, y compris une ordonnance de protection rendue par le Tribunal de la famille [Family Court] (*ibid.*, art. 123).

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME HOMME :
MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS
DOMAINES

Pour la mise en œuvre des textes visant l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels.

Mécanismes institutionnels

- En Sainte Lucie, il existe une Direction du Département des relations entre les sexes au Ministère de la santé, des services sociaux, des affaires familiales et des relations entre les sexes de Sainte-Lucie.
- Le Ministère des affaires féminines constitue le principal organisme chargé de promouvoir le développement complet et le progrès des femmes. Les programmes du Ministère visent les objectifs suivants: améliorer la qualité de vie des femmes; veiller à ce que la participation des femmes aboutisse à des résultats égaux; améliorer les relations entre les sexes; améliorer les services consultatifs techniques fournis aux organismes de l'État et du secteur privé; sensibiliser le public aux questions relatives à l'égalité entre les sexes et à la contribution des femmes au développement national; répondre aux besoins et aux préoccupations des femmes en fournissant une assistance technique aux organisations non gouvernementales en vue de renforcer leur capacité à traiter de ces questions.

Certaines sources précisent que les cas de violence sexuelle contre les femmes sont traités par une unité distincte de la RSLPF, soit l'unité chargée de s'occuper des personnes vulnérables (VulnerablePersons Unit) ou l'équipe chargée de s'occuper des personnes vulnérables » (VulnerablePersons Team). Cette unité a été créée en décembre 2007 et elle intervient spécifiquement lorsqu'il s'agit de cas d'agression sexuelle, de violence faite aux enfants et de violence familiale. Selon les mêmes sources, toutes les recrues de la force policière reçoivent une formation sur la façon de traiter les cas de violence sexuelle, et la Division des relations hommes-femmes offre la formation additionnelle aux agents de l'équipe chargée de s'occuper des personnes vulnérables au début de 2012.

Il ressort de l'enquête menée par le PNUD en 2010 sur la sécurité des citoyens que 48,8% des femmes qui avaient signalé un « crime violent » à la police à Sainte-Lucie étaient « satisfaites » ou « très satisfaites » des mesures prises par celle-ci; ce pourcentage est supérieur à la moyenne régionale dans les Antilles, qui s'établit à 29,7 % (Nations Unies 2012, 109).

Moins de la moitié des crimes sexuels signalés à la police sont dépistés, sauf ceux qui impliquent des rapports sexuels avec des mineurs de moins de 12 ans (Sainte-Lucie 13 nov. 2012). Le faible taux de dépistage est un important facteur qui explique pourquoi les infractions à caractère sexuel persistent au pays.

AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes en Sainte Lucie et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

➤ Santé et social

• LES AVANCEES

Tous les services de soins sont fournis gratuitement, indiquant que les coûts sont compensés grâce à une taxation spéciale. Les femmes sont les principales utilisatrices de soins de santé primaires, en particulier ceux liés à la santé maternelle et des enfants. Sainte-Lucie entend également éliminer la transmission de la mère à l'enfant et accorde une attention particulière aux jeunes et aux filles. L'accès aux soins était une partie intégrante de la prévention ainsi que la promotion d'un comportement sexuel sain.

En ce qui concerne la santé maternelle et néonatale, 90% de femmes âgées de 15 à 49 ans ont reçu des soins postnataux dans les deux jours suivants l'accouchement. Et 99% d'accouchements assistés par du personnel de santé ainsi que 19% de femmes ont subi la césarienne au moment de l'accouchement. Le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant accouché dans un établissement de santé atteint les 100%.

En outre, 12% d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans ont subi un test de dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois et ont reçu les résultats.

• LES OBSTACLES

Il est noté aujourd'hui une féminisation de la pandémie du VIH/sida qui préoccupe fortement le Gouvernement.

Selon l'indicateur de la population active en 2018, le taux de chômage de la population féminine est 22,1%, en dessous de celui des hommes qui est de 18,5%.

➤ **Education et Culture**

- **LES AVANCEES**

Les programmes pédagogiques mettent désormais l'accent sur les risques associés à une vie sexuelle précoce ainsi que sur la « vulnérabilité biologique » des filles.

Dans le domaine de l'éducation, le taux d'achèvement du premier cycle des études secondaires pour les filles est de 88,1%. En 2018, 76% des enseignantes sont qualifiées dans le secondaire alors que 74% de celles-ci sont dans le 2^e cycle du secondaire.

- **LES OBSTACLES**

Le système éducatif de la Sainte-Lucie ne garantit pas l'accès universel à l'éducation et en particulier à l'enseignement secondaire. Des filles mères en âge d'être scolarisées interrompent leurs études pour pouvoir s'occuper de leurs enfants ou pour aider leurs parents dans la récolte de bananes. Les services de garderie ne sont pas accessibles ; moins de 20 % de la tranche d'âge peuvent y prétendre.

➤ **Parité**

- **LES AVANCEES**

La première femme élue à Sainte-Lucie l'a été en 1979 mais elle fut longtemps « une voix dans le désert » parce qu'elle n'avait pas de soutien pour la reconnaissance des droits des femmes.

- **LES OBSTACLES**

- Les femmes sont très désavantagées sur le marché du travail, comme le témoigne leur taux de chômage, la persistance d'une stricte ségrégation verticale et horizontale, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et le fait qu'elles sont majoritaires dans les secteurs où les salaires sont peu élevés.

- La situation des femmes de plus de 40 ans reste préoccupante mais aussi le traitement discriminatoire des femmes enceintes sur le marché du travail.

- Il y'a une attention insuffisante accordée aux mesures de partage des tâches et des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes.

les femmes sont très sous-représentées dans les organes exécutifs des autorités locales.

➤ Participation politique des femmes

- LES AVANCEES

Afin d'améliorer la représentation des femmes au niveau parlementaire, des mesures spéciales ont été préconisées. En effet, une réforme est en cours pour augmenter la représentation proportionnelle, permettant ainsi aux femmes d'être mieux représentées au sein des partis politiques, et donc plus facilement élues au Parlement.

En 2016, à Sainte-Lucie, les femmes ont obtenu une hausse de 7,3% à la chambre haute, dont les membres sont nommés par le Gouverneur général. A la chambre basse, deux femmes ont été élues; elles appartiennent toutes les deux au Parti des travailleurs unis. Ce nombre est porté à trois avec l'élection d'une femme à la présidence de la chambre basse.

- LES OBSTACLES

Mais le pourcentage des femmes élues, à la chambre basse reste très faible. Deux femmes ont été élues sur un total de 17 membres. Le poste de présidence de la chambre basse gagné par une femme fait croître la représentation féminine au sein du parlement saint-lucien. Trois femmes sur 18 membres, soit un taux de 16,7 %

Le handicap qui persiste dans l'île est les stéréotypes sexistes, notamment en matière de participation à la vie publique et politique des femmes. En effet, les femmes sont souvent considérées comme des objets sexuels et non pas de place dans la sphère politique.

➤ Violences basées sur le genre

- **LES AVANCEES**

Le Centre de crise de Sainte-Lucie offrirait de l'aide psychologique aux victimes de viol. En effet, il arrive parfois que les policiers y envoient des victimes de viol (*St. Lucia Star* 31 mai 2012). L'organisme serait doté d'un service d'écoute téléphonique où les gens peuvent appeler les fins de semaine et les jours fériés. Voici ce que dit l'énoncé de mission de l'organisme.

Le Centre de crise est une organisation non gouvernementale qui s'efforce d'éliminer toutes les formes de mauvais traitements dans la société, en offrant un soutien sous la forme d'aide psychologique et d'éducation d'aiguillage vers des spécialistes et d'activités de réseautage avec des organismes dont les objectifs sont similaires.

La Communauté des Caraïbes (CARICOM), avait pris des mesures législatives pour protéger les victimes, sanctionner les auteurs et criminaliser les divers actes de violence physique, psychologique et sexuelle à l'égard des femmes. Néanmoins, Sainte-Lucie et d'autres pays de la communauté ont adopté des dispositions similaires de protection des victimes au sein de lois plus générales de lutte contre la discrimination

Dans le processus de Beijing+25, marquant le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action adopté lors de la quatrième conférence sur les femmes en 1994, une intensification des efforts est nécessaire pour qu'à l'horizon 2020, un point irréversible dans le progrès en matière d'égalité de genre et de l'autonomisation de la femme et de la fille partout dans le monde soit atteint.

- **LES OBSTACLES**

La moyenne mondiale serait de 10 viols par 100.000 personnes par année ; par comparaison, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), se fondant sur des statistiques policières de la Force policière royale de Sainte-Lucie (Royal Saint Lucia Police Force - RSLPF), signale que ce taux était de 38 viols par 100.000 personnes en 2009, et de 41 viols par 100.000 personnes en 2010 (Nations Unies 2012, 26). Entre 2009 et 2010, quelque 587 cas de viol auraient été signalés à la police à Sainte-Lucie (*St. Lucia Star* 27 juill. 2012).

Le pays est «un lieu où les femmes ne sont pas en sécurité» et a fait observer que tous les pays des Antilles «affichent des taux de violence sexuelle plus élevés que la moyenne mondiale».

➤ **Accès à la justice**

- **LES AVANCEES**

Selon la directrice de la Division des relations hommes-femmes, Sainte-Lucie a terminé l'ébauche d'un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (National Plan for Action to End Gender-Based Violence) en novembre 2011, qui est en attente d'approbation par le Cabinet. Il est écrit dans les *Country Report 2011* que la Division des relations hommes-femmes du ministère de la Santé, du Bien-être, des Services sociaux et des Relations hommes-femmes « exploitait un centre de soutien aux femmes, où étaient offerts de l'hébergement, de l'aide psychologique, des services à domicile, un service d'écoute téléphonique accessible 24 heures sur 24 et de l'aide à l'emploi ».

- **LES OBSTACLES**

De nombreuses victimes hésitent à signaler les cas de viol ou à porter des accusations « parce qu'elles craignent d'être stigmatisées, châtiées ou brutalisées de nouveau ». De même, certaines victimes qui avaient été violées n'avaient pas signalé ces actes de violence à la police parce qu'elles avaient peur ou avaient honte, parce qu'elles craignaient d'être stigmatisées ou de devenir victimes de discrimination, ou parce qu'elles jugeaient que les gens ne les croiraient pas. De même, les cas de violence sexuelle ne sont pas tous signalés « parce que l'appareil judiciaire met beaucoup de temps avant d'agir et parce que les mesures de soutien offertes aux victimes sont insuffisantes ».

➤ **Accès aux ressources**

- **LES AVANCEES**

On observe la Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération entre les sexes, de 1951 et la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), de 1958 ratifiée par la Sainte Lucie le 18 Août 1983. Selon les statistiques 70,8% de saint-luciennes ont trouvé un emploi, en 2018. Ce chiffre montre que la gen féminine en Sainte-Lucie a un accès plus facile aux ressources.

- **LES OBSTACLES**

Mais ce chiffre est contrasté par le faible taux de chefs d'entreprise qui est de 5,9% de femmes.

Il est noté une persistance dans l'île des stéréotypes sexospécifiques, notamment en matière d'éducation, de santé, de tourisme, d'emploi ou de participation à la vie publique et politique.

Hormis certaines sociétés coutumières matrilineaires, il semblerait que c'est la communauté qui détient l'intégralité du domaine foncier et elle n'offre aux femmes aucun droit direct ni sûr sur les terres agricoles. Toutefois, elle leur accorde, par l'intermédiaire de parents mâles ou de leur mari, des droits plutôt larges et égaux à accéder aux terrains administrés par la communauté.

Le domaine foncier familial donne l'occasion aux femmes de détenir des droits légaux sur le sol, droits qu'il est plus difficile à celle-ci d'obtenir lorsque le régime de propriété foncière devient individuel.

OBSERVATIONS GENERALES

- Le nombre des candidates dans les instances publiques demeure encore trop restreint. Dans un environnement hostile où les hommes s'estiment marginalisés, l'instauration de quotas pose problème, mais une réforme est en cours pour augmenter la représentation proportionnelle, laquelle, a-t-elle précisé, permettrait aux femmes d'être mieux représentées au sein des partis politiques, et donc plus facilement élues au Parlement.
- Concernant l'avortement, le Code Pénal de Sainte Lucie signale que l'avortement intentionnel ou accidentel suite à un traitement médical ou chirurgical pour préserver la santé de la femme enceinte ou pour sauver sa vie n'est pas sanctionné.
- Les avortements pour d'autres raisons sont passibles de quatorze années d'emprisonnement, aussi bien pour la femme qui le pratique ou y consent que pour le praticien.

RECOMMANDATIONS

- Veiller à ce que les femmes ne soient pas considérées comme des objets sexuels, parce que les moteurs du tourisme dans les Caraïbes sont le soleil, la mer et le sexe.
- Lutter contre les stéréotypes en la matière,
- Mettre en place des moyens pour réduire les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes; des facteurs sociaux, culturels et économiques; de l'effet sur les femmes et les hommes à travers les différents groupes d'âge; que dans des régions telles que les Caraïbes et l'Afrique du Sud, il peut y avoir un facteur historique qui a un impact sur les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes qui devrait être analysé; de l'action du gouvernement, des ONG et des femmes et des groupes de femmes affectées par la violence basée sur le genre et par le VIH.

NB : Le RF-EFH peut accompagner le pays dans la mise en place de moyens et procédures pour lutter contre les violences et inégalités faites aux femmes.

Documents consultés

<http://www.un.org/press/fr/2011/AG11086.doc.htm>

<http://www.refworld.org/docid/50bf2ecc2.html>

<http://evaw-global-database.unwomen.org/en/countries>

<https://data.unicef.org/country/lca/>

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.EMP.MPYR.ZS?locations=LC&view=chart>